



**Collectif**  
Des agents des  
**SDIS**



Montreuil, le 13 décembre 2024

# MALADIES PROFESSIONNELLES

## Rappels des faits principaux :

2003 : rapport POURNY  
2013 : rapport CPRIM sur la mortalité des pompiers professionnels 1978-2008  
2017 : rapport CNRACL impact des fumées d'incendie  
2022 : reconnaissance de l'activité de pompier comme cancérigène (rapport du CIRC)  
2023 : 1er décembre dépôt de plainte par la CGT pour mise en danger de la vie d'autrui  
2024 : Création de l'observatoire de la santé (validation de la fiche d'exposition en nov)  
11 Juillet 2024 : courrier du ministre de l'intérieur à la ministre du travail  
9 décembre 2024 : courrier du ministre de l'intérieur à la ministre du travail

**Le conseil d'administration de la CNRACL du 12 décembre a informé ses membres que la lecture juridique de la portée du courrier du 11 juillet 2024 de Monsieur Darmanin serait présentée en mars.**

**Ce nouveau courrier du 9 décembre 2024 du ministre de l'intérieur suivant aura sans doute la même portée que le précédent, à cette heure encore inconnue.**

Aussi chaud au cœur qu'il nous fasse, ce courrier n'est qu'une étape de plus sur un chemin encore long pour une meilleure reconnaissance des maladies indubitablement liées au service.

**En attendant,**

**METTRE EN PLACE TOUTES LES MESURES DE PREVENTION  
POUR LIMITER L'EXPOSITION DES AGENTS AUX CMR  
EN VUE D'EMPECHER LES AGENTS DE TOMBER MALADES  
Parler de l'exposition et des maladies qui surviennent,  
s'organiser en syndicat reste indispensable  
pour faire progresser la bonne santé au travail.**

**Mourir au travail n'est plus acceptable !  
Faisons savoir que mourir du travail  
n'est pas plus acceptable !!!**